

Ici et ailleurs

Cherche juriste au ...

La modification de la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse aura mis (une nouvelle fois ?) en lumière la qualité déplorable des textes de loi actuels, sur un plan purement légistique. Un texte mal torché posera nécessairement des problèmes d'application. Les exemples sont nombreux : il aura fallu trois publications au Moniteur pour enfin publier la bonne version, un article abrogé est ... modifié, des modifications rendent des articles incompréhensibles, ...

... Ministère de la justice ...

Mais le sommet est atteint quand l'arrêté faisant entrer ces modifications en vigueur a dû être changé en toute dernière minute sous peine... de rendre la loi de 65 à Bruxelles inapplicable : les juges de la jeunesse n'auraient plus pu prendre la moindre mesure provisoire à l'égard de jeunes en danger.

... et ordonnance à Bruxelles

Cet incident nous permet de rappeler qu'il existe une ordonnance relative à l'aide à la jeunesse à Bruxelles qui attend toujours dans un tiroir de pouvoir entrer en vigueur. Cette ordonnance, elle-même tributaire d'un accord de coopération, étant perdue dans les Limbes (Le mot Limbes ayant deux sens – 1. séjour des âmes des justes avant la Rédemption; 2. région mal définie, état vague, incertain – le lecteur est libre de choisir l'acception qu'il entend donner à ce terme dans ce con-

texte), on ne sait quand elle verra finalement le jour.

Magistrats sur ...

La modification de la loi relative à la protection de la jeunesse aura eu pour conséquence d'obliger tous les magistrats siégeant, à tous les niveaux de pouvoir, en matière de jeunesse, de suivre une formation spécifique relative à la nouvelle loi. Les juges récemment nommés de même que les magistrats expérimentés qui ont par ailleurs travaillé sur la réforme (notamment en rédigeant des circulaires, commentant les projets d'arrêtés, etc.) ont dû y passer. À défaut, ils ne pouvaient plus siéger dans ces matières.

... les bancs de l'école

Commentaire d'un juge : *«C'est la première fois qu'on nous propose une formation et c'est sur la réforme; il aurait peut-être fallu commencer par les bases ?».*

D'autant que les recyclages devraient se multiplier. Commentaire d'un autre juge : *«Les gens me disent souvent qu'ils se demandent comment je peux faire ce métier depuis si longtemps. Je leur réponds que ça évolue sans arrêt. Mais cette fois-ci: l'adoption, l'hébergement égalitaire et l'exécution forcée et la loi de 65 en même temps, c'est un peu beaucoup.»* (il aurait pu ajouter la loi sur la filiation qui va aussi bientôt être publiée et qui devrait rentrer en vigueur en janvier prochain).

Et les autres ?

Il n'y a bien sûr pas que les magistrats qui devront être formés. Tous les intervenants du secteur

vont devoir se remettre à la page avant de pouvoir réfléchir à la manière dont ils auront à appliquer les nouvelles législations. Jeunesse & Droit entend bien contribuer à la diffusion de la bonne parole en organisant des recyclages sur la modification de la protection de la jeunesse (pour connaître le programme de formation, rendez-vous sur le site www.sdj.be).

Les étrangers ...

Dans le domaine du droit des étrangers, la législation vient aussi d'être profondément modifiée. Deux lois viennent d'être publiées : la *«loi du 15 septembre 2006 réformant le Conseil d'État et créant un Conseil du Contentieux des Etrangers»* et la *«Loi du 15 septembre 2006 modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers»* (M.B. 6/10/2006).

... mangés ...

Sont ainsi modifiés : la procédure d'asile (exit l'Office des étrangers), les recours (exit le Conseil d'État remplacé par un Conseil du contentieux des étrangers), les règles en matière de régularisation (nouvelles règles pour les personnes gravement malades, restrictions dans les critères de régularisation, obligation d'être en possession d'un document d'identité), la création d'un statut de protection subsidiaire (à la reconnaissance de réfugié), etc.

... avec une nouvelle sauce !

D'autres modifications vont suivre, notamment concernant l'ac-

cueil des demandeurs d'asile. Ici aussi, nombre de formations ont déjà eu lieu ou sont programmées. Le hic c'est qu'il y a tellement de questions qui restent en suspend, que les formateurs ne savent pas encore expliquer comment ça va se passer.

Violence contre les enfants...

Paulo Sergio Pinheiro, expert indépendant chargé de l'Etude des Nations unies sur la violence contre les enfants, qui a débuté son travail en 2003, a présenté son rapport final au cours de la 61^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations unies à New York. Cette étude avait été recommandée par le Comité des droits de l'enfant après les deux journées de discussion générale de 2000 et 2001. Le but de cette étude était de conduire une évaluation en profondeur sur les causes et la nature de la violence à l'égard des enfants dans le monde et de formuler des recommandations en vue d'améliorer les législations, les politiques et la prévention en la matière.

... devant l'AG des NU

Le Groupe consultatif des ONG, qui a été créé pour faciliter la participation effective des ONG dans l'Etude, a également organisé une réunion pour préparer le suivi de cette étude et des campagnes qui vont s'ensuivre. Ce Groupe consultatif a également rédigé des recommandations qui soutiennent pleinement celles proposées dans le rapport final de l'étude ainsi que la création d'un poste de Représentant spécial sur la violence contre les enfants. Les ONG qui constatent un affaiblissement du

système des droits de l'Homme des Nations unies se demandent si cette recommandation sera retenue. Pour en savoir plus : <http://www.violencestudy.org> ou www.crin.be.

Immigration ...

L'Anafé (Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers, en France) a lancé un «*Appel européen contre l'enfermement et l'éloignement des mineurs étrangers*».

En Europe, des milliers d'enfants sont détenus dans des camps et expulsés du seul fait qu'ils sont étrangers : 2000 enfants détenus chaque année en Grande Bretagne, des centaines d'enfants détenus en Belgique pour des périodes pouvant aller jusqu'à 4 mois, 800 mineurs isolés rapatriés des Canaries sur la péninsule Ibérique, en France, en 2005, environ 250 enfants ont été placés en rétention administrative et 780 mineurs isolés dont 101 de moins de 13 ans en zone d'attente.

... lois «poudre aux yeux» ...

Les 22 et 23 novembre 2006, la Commission des libertés du Parlement européen se prononcera sur un projet de directive relatif au retour des étrangers, qui risque d'entériner l'enfermement et l'éloignement des mineurs. L'Anafé et ses partenaires dénoncent cette situation inacceptable et demandent au Parlement européen et au Conseil de l'Union européenne d'interdire purement et simplement l'enfermement des mineurs étrangers, sachant que de nombreuses alternatives existent. Elles lancent un appel européen tendant à ce que ce projet de directive soit amendé en ce sens.

... si «les gens crèvent de faim»

Les lois pour contenir l'immigration ne sont que de «*la poudre aux yeux*» tant que «*des gens crèvent de faim à nos frontières*», a affirmé Hervé Morin, président du groupe UDF à l'Assemblée nationale française qui ajoute qu'«*on raconte des histoires aux Français en permanence sur l'immigration*». «*On leur explique qu'il suffit de changer les lois pour que l'immigration n'existe plus*». Il déclare en outre que la politique d'immigration doit reposer sur deux points: définir «*une politique aux frontières de l'Europe*» et «*assurer un avenir dans les pays qui crèvent de faim aujourd'hui*». «*Tant que vous aurez des gens qui crèvent de faim à vos frontières, le reste c'est de la poudre aux yeux, du discours pour les gogos*», a-t-il affirmé. On aimerait entendre plus souvent des politiciens tenir un tel langage.

Le prix du désespoir

Tout ceci risque de mener à de nouveaux drames tels le suicide récent d'un demandeur d'asile angolais au Royaume-Uni, motivé par le seul souhait que son fils de 13 ans puisse rester et ne soit pas expulsé avec lui ! Il était arrivé en Angleterre en 2001; sa demande d'asile avait été rejetée alors que son avocat ne s'était pas présenté à l'audition; la décision prise en appel est intervenue ... le lendemain de sa mort ! Son fils s'est vu accorder un droit au séjour de 5 ans et a été placé dans une famille d'accueil tandis que le responsable des centres d'enfermement déclarait que ce cas n'est pas isolé. (The Independent, 20 septembre 2006)

Décoiffant !

«*La succession des rapports pauvreté, malgré leurs qualités, et la suite des recommandations avan-*

cées n'ont pas, loin s'en faut, répondu, même partiellement, aux attentes des populations démunies. Les diverses mesures prises n'ont pas réduit le fossé entre riches et pauvres. La participation comme modus operandi s'en retrouve atomisée quand elle n'est pas captif ou résumé en un jeu de gesticulations «éclairées»». C'est ce qu'affirme le Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté à l'occasion de la présentation d'un «*Cahier d'interpellation politique dans le cadre des élections communales*» qui insiste tout particulièrement sur la nécessité de renouer au plus vite avec la lutte pour l'éradication des mécanismes produisant l'exclusion plutôt que d'assister à sa gestion socio-caritative publique et/ou privée. Le (large) secteur privé «*alléché*» par le champ associatif devenu avec le temps «*stratégiquement rentable*» en prend aussi pour son grade. www.geocities.com/lutteisa03/

Les SAS pérennisés ...

Un avant-projet de décret promet un renforcement et une pérennisation des services d'accrochage scolaire (SAS). Le nombre de services passera de 8 à 12 en septembre 2007 et 45 emplois supplémentaires (APE et ACS) seront prévus pour ces services chargés d'apporter une aide sociale, éducative et pédagogique aux élèves mineurs exclus de leur école.

... et rendus obligatoires ?

Le futur décret envisage la création d'asbl autonomes pour héberger ces services. Exit donc les AMO qui organisent actuellement la plupart des SAS. Le Cabinet Fonck estime que les SAS sont plus proches des SAIE (services mandatés d'aide et d'intervention éducative) puisqu'ils interviennent pour que l'obligation scolaire soit respectée. Pour-

tant, le Décret «*discriminations positives*», sur la base duquel les jeunes sont orientés vers les SAS, posent comme condition d'une telle orientation l'accord des jeunes et de leur famille. Si la confusion existe entre les missions des SAS et celle des AMO, le projet risque de transformer les SAS en passage obligé pour tous les jeunes exclus de l'école. Les 400 prises en charge prévues ne suffiront donc pas.

Favoriser l'accès à la justice – principes et moyens

Une journée d'étude est organisée par la plate-forme «*justice pour tous*» le 8 décembre 2006 à la Maison des parlementaires. Elle vise à faire l'état des lieux de l'application de la loi relative à l'aide juridique et, plus généralement, de l'accès à la justice en vue d'améliorer le système existant ou d'envisager la mise sur pied de projets bien plus ambitieux pour garantir un véritable accès à la justice pour tous et diminuer les obstacles qui rendent cet accès laborieux. Renseignements : Service droit des jeunes de Bruxelles, Cécile Mangin, cm@sdj.be

Évaluer le chemin parcouru

Les Communautés ainsi que les Coordinations d'ONG pour les droits de l'enfant flamandes et francophones organisent le 9 novembre une journée d'étude sur les Droits de l'enfant en Belgique. L'idée est de faire le point sur l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant un an avant la date du dépôt du prochain rapport officiel au Comité des droits de l'enfant. Ce sera l'occasion de vérifier ce qui a été fait depuis les dernières recommandations de ce comité d'experts. Détails : www.lacode.be

Contacts : Hélène Gacon : contact@anafé.org et pétition sur : www.nominorsindetention.org